

LE RÈGNE BENNETT EST TERMINÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Vingt années de gouvernement créditiste, avec à sa tête M. W.A.C. Bennett, s'est brusquement terminé le 30 août dernier, lorsque le Nouveau parti démocratique, dirigé par M. Dave Barrett, a enlevé la victoire aux élections en Colombie-Britannique.

Le NPD a obtenu 38 sièges à la législature provinciale, le Crédit social, 10, les libéraux, cinq et les progressistes-conservateurs, deux. Avant l'élection, le Crédit social en détenait 36, le NPD 12, les libéraux cinq, et les conservateurs deux.

Après 80 minutes seulement de résultats, le premier ministre Bennett, âgé de 72 ans, réélu dans son propre comté, concédait la victoire à M. Barrett, âgé de 41 ans, assistant social et chef de son parti depuis 1970.

Parmi les candidats défaits à cette élection se trouvent le président de l'Assemblée législative et douze ministres créditistes, y compris le procureur général Leslie Peterson, le ministre de l'Éducation, Ronald Brothers, et le ministre de la Réadaptation, Phil Gaglardi.

LES PREMIERS MINISTRES RAJEUNISSENT

L'âge moyen des chefs provinciaux du Canada, dont voici les noms, est 41 ans:

Allan Blackeney, de la Saskatchewan, 46 ans

Peter Lougheed, de l'Alberta, 44 ans

William Davis, de l'Ontario, 43 ans

Gerald Regan, de la Nouvelle-Écosse, 43 ans

Richard Hatfield, du Nouveau Brunswick, 41 ans

Dave Barrett, de la Colombie-Britannique, 41 ans

Robert Bourassa, du Québec, 39 ans

Frank Moores, de Terre-Neuve, 39 ans

Alex Campbell, de l'Île-du-Prince-Édouard, 38 ans

Ed Schreyer, du Manitoba, 36 ans

UN INVENTEUR CANADIEN AUX TALENTS VARIÉS

Cinquante ans après sa mort, le 2 août 1922, Alexander Graham Bell est reconnu aujourd'hui comme un inventeur de génie, et non plus simplement comme l'inventeur du téléphone. Même s'il n'avait pas inventé cet appareil, il aurait pu se rendre célèbre dans plusieurs autres domaines. Mais il se trouve que sa principale invention s'est révélée d'une telle importance pour le monde entier qu'elle a rapetissé, par contraste, tout ce qu'il a créé avant ou après cette invention.

C'est M. Bell qui mit au point le disque phonographique en cire, mettant ainsi l'univers de la musique à la portée de tous à travers le monde. Il inventa

également un poumon artificiel, prédécesseur du poumon d'acier actuel, à la suite de la mort de son jeune fils qui souffrait d'une maladie respiratoire. Bouleversé par le naufrage du *Titanic*, il expérimenta un système permettant de signaler les objets submergés ou cachés par le brouillard aux navires naviguant en haute mer. Par la suite c'est à partir de ces principes que l'on mit au point le sonar. Avec un groupe d'associés il inventa également l'aileron, cette pièce essentielle des avions modernes, qui assure une stabilité de vol qui faisait défaut à l'invention des frères Wright.

Cet homme, qui n'avait aucune formation scolaire dans les sciences du génie ou les sciences physiques, contribua de façon importante à améliorer les domaines de la médecine, de l'acoustique, de la musique, de l'aéronautique, de même que ceux de l'eugénique, de la génétique, de l'électrotechnique, de la construction mécanique et de la construction navale au cours des 45 années qui ont suivi son invention du téléphone.

RÉGLEMENTATION EN VUE DE CONTRÔLER LE BROUILLAGE DES RADIOCOMMUNICATIONS

Le ministre des Communications, M. Robert Stanbury, a annoncé récemment que son ministère projetait une nouvelle réglementation, en vue de contrôler le brouillage des radiocommunications provenant de matériels et d'appareils électriques et électroniques. Il a en outre fait remarquer que cette nouvelle réglementation aurait, à la longue, pour effet de réduire le brouillage dans les communications sans fil.

Les règlements proposés ont été publiés le 5 août 1972 dans la *Gazette du Canada*, Partie 1. Ils s'appliqueront aux appareils ménagers ainsi qu'au matériel électrique employé à des fins commerciales, comme les couvertures électriques, les machines à coudre, les outils électriques, les lampes à fluorescence et les variateurs électroniques de lumière. Lorsque ces règlements entreront en vigueur, les appareils ménagers et le matériel électrique devront être obligatoirement certifiés par l'Association canadienne de normalisation (CSA). La CSA certifie déjà du matériel semblable qui répond aux exigences de sécurité du matériel électrique.

Par le passé, seulement certaines sources de brouillage étaient soumises à des règlements. De façon générale, le contrôle du brouillage dépendait de l'effort volontaire que les fabricants et utilisateurs de matériel électrique voulaient bien consentir.

Dans les nouveaux règlements, on propose également de nouvelles limites de brouillage en ce qui concerne les appareils haute fréquence employés à des fins industrielles, scientifiques et médicales.

Les organismes ou groupes intéressés sont invités à faire part de leurs observations au ministre, avant le 1er octobre. M. Stanbury a indiqué qu'il serait tenu compte de ces observations avant la mise en vigueur des règlements.